

Compte-rendu du Conseil Municipal

Vendredi 3 juin 2016

L'an deux mille seize, le vendredi 3 juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de Bouleurs, convoqué le 30 mai 2016, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bouleurs, sous la présidence de Madame Monique BOURDIER Maire.

Etaient présents : Mme BOURDIER Monique, M. CORROY Pierre, M. DUCLOS Marc, Mme FAVIER Josette, Mme LE QUERRE Nathalie, M. MEUNIER Dominique, M MOULLIER Jean-Claude, Mme ZABALIA Pascale.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. ROZEC Jean-Philippe (*pouvoir donné à Mme BOURDIER Monique*), Mme BALESTIER Joëlle, M. VALLEE Pascal, M. CORSANGE Aurélien,, Mme NICOT Sophie, M. RAINGEVAL Francis (*pouvoir donné à M. MEUNIER Dominique*), M. SIMOU Philippe

Secrétaire de séance : M. MEUNIER Dominique

Mme le Maire explique que les entreprises ont eu plus d'un mois pour étudier le projet et faire leurs propositions.

62 offres ont été reçues pour l'ensemble des 9 lots. Cependant, le lot 01 concernant les VRD n'a intéressé que 3 entreprises, qui ont fait des offres très au-dessus des estimations de l'architecte. En outre deux entreprises sur les 3 ont affirmé retirer leur offre si on ne leur attribuait pas le lot 02 Gros-Œuvre. En conséquence, notre Maître d'œuvre préconise de déclarer le lot infructueux, conseil avec lequel Mme le Maire est entièrement d'accord.

Elle propose de relancer la consultation pour le LOT 01 en consultation restreinte auprès de trois entreprises.

Concernant le lot 05, Menuiseries Extérieures, elle propose de reporter la décision dans l'attente d'informations complémentaires.

Madame le Maire propose donc de délibérer sur 7 lots sur 9 pour permettre déjà la suite de la procédure sur ces lots et annonce qu'un nouveau conseil municipal délibèrera fin juin sur les 2 lots restant.

- Vu l'article L 2121-29 du Code des Collectivités Territoriales
- Vu le permis de construire accordé le 28 avril 2016 pour l'extension de l'école publique
- Vu le Code des Marchés Publics
- Vu l'appel d'offres en procédure adaptée lancée du 31 mars au 9 mai 2016
- Considérant l'analyse des offres faite par le Maître d'œuvre, Cabinet IDONEIS

Vu l'exposé de Mme le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **décide** :

- pour le lot 2 : **GROS-ŒUVRE - CARRELAGES FAIENCES** de retenir l'**entreprise VITTE**, domiciliée 8 rue de Durteint – Hameau St Leonard à Provins 77 481, représentée par son *Directeur Général* Monsieur Pierre VITTE.,

Charge le Maire de signer le marché, d'un montant hors taxes de cent quatre-vingt mille euros (**180 000€ HT**), soit deux cent seize mille euros ttc (216 000 € ttc)

- pour le **lot 3 : CHARPENTE** de retenir l'**entreprise GOBOIS**, domiciliée 1 av du Général Patton 45 330 MALESHERBES, représentée par son *Directeur Général*, Monsieur Philippe GIRARD,.
Charge le Maire de signer le marché, d'un montant hors taxes de quarante six mille cinq cent quarante et un euros trente-sept cents (**46 541.37 € HT**), cinquante-cinq mille huit cent quarante-neuf euros soixante-quatre centimes TTC (55 849.64 €)
 - pour le **lot 4 : COUVERTURE ETANCHEITE BARDAGE** de retenir l'entreprise **ROQUIGNY.**, domiciliée 1 bd Jules Ferry - 02200 Soissons., représentée par son *Directeur Général*, Monsieur Eric HERMET,
Charge le Maire de signer le marché, d'un montant hors taxes de soixante cinq mille quatre cent quarante-deux euros vingt-neuf cents (**65 442.29 € HT**), soit soixante-dix huit mille cinq cent trente euros soixante-quinze cents TTC (78 530.75 €)
 - pour le **lot 6 : PLATRIERIE FAUX PLAFONDS - MENUISERIES INTERIEURES** de retenir l'**entreprise ITG.**, domiciliée 450 rue de la fosse aux anglais à Dammarie les lys - 77190, représentée par son *Directeur Général*, Monsieur François CALAZEL,
Charge le Maire de signer le marché, d'un montant hors taxes de trente sept mille deux cent quatre-vingt huit euros trente cents (**37 288.30 € HT**), soit quarante quatre mille sept cent quarante-cinq euros quatre-vingt-seize cents TTC (44 745.96 € TTC)
 - pour le **lot 7 : PEINTURE - REVETEMENTS DE SOLS** de retenir l'entreprise **FELDIS ET LEVIAUX** domiciliée 5 rue Gatelliet – BP 8301 à Melun 77008, représentée par son *Directeur Général*, Monsieur Christophe Henriques,
Charge le Maire de signer le marché, d'un montant hors taxes de treize mille neuf cent cinquante et un euros quatre-vingt dix cents (**13 951.90 € HT**), soit seize mille sept cent quarante-deux euros vingt-huit cents (16 742.28 € TTC)
 - pour le **lot 8 : PLOMBERIE - CHAUFFAGE -TRAITEMENT D'AIR** de retenir l'entreprise **LA LOUISIANE**, domiciliée 8 rue Jean Bobé à Coulommiers 77120, représentée par son *Directeur Général*, Monsieur Eric Claudepierre,
Charge le Maire de signer le marché, d'un montant hors taxes de cinquante huit mille euros (**58 000 € HT**), soit soixante-neuf mille six cents euros TTC (69 600 € TTC)
 - pour le **lot 9 : ELECTRICITE** de retenir l'entreprise **STELEC.**, domiciliée 5 rue Cécile Dumez à Jouarre 77640, représentée par son *Directeur Général*, Monsieur Franck TERRE,.
Charge le Maire de signer le marché, d'un montant hors taxes de vingt-trois mille sept cent soixante-dix neuf euros et soixante-treize centimes (**23 779.73 € HT**), soit vingt-huit mille cinq cent trente-cinq euros soixante-huit centimes (28 535.68 € TTC)
- Précise que la dépense est prévue au budget 2016 au compte 2313.
 - Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces afférentes à ces marchés.

La séance est levée à 21h20.